



Bourgueil, le 30 Avril 2015

Madame, Monsieur,

Bien que responsable de la gestion de vos déchets, votre qualité de Professionnel vous octroyait, depuis la création du SMIFE, la possibilité de les déposer en déchèteries sans contrepartie financière, ce qui fait supporter le coût de ce service aux particuliers.

A compter du **1<sup>er</sup> JUIN prochain**, nous vous informons que l'accès des professionnels en déchèterie devient payant, selon les modalités exposées ci-après :

#### PREAMBULE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, vous devez vous faire recenser en qualité de professionnel basé ou agissant sur le territoire des 22 Communes qui composent le SMIFE Val Touraine Anjou, afin qu'une vignette ACCES PROFESSIONNELS vous soit remise. Nous vous précisons que bien que la campagne de distribution effectuée sur le site des déchèteries soit terminée, vous pouvez encore vous procurer cette vignette selon les modalités suivantes :

- Remettre au gardien une photocopie d'un justificatif de domicile et de la carte grise du ou des véhicule(s) utilisé(s).
- ou
- Envoyer ces justificatifs par voie électronique à l'adresse suivante [smipe.vta@wanadoo.fr](mailto:smipe.vta@wanadoo.fr)
- ou
- Vous présenter au sein de nos bureaux (site de la déchèterie) 1, Impasse Clé des Champs – Zone Industrielle La Petite Prairie à Bourgueil 37140 (tél. 02.47.97.89.75).

A réception de ces documents, une vignette vous sera envoyée par voie postale.

A partir du **26 MAI 2015**, le Syndicat vous proposera un badge nominatif ou une carte d'accès prépayée (*libre choix sera laissé à chacun en fonction de ses habitudes*) afin d'autoriser vos dépôts.

#### ❖ VOUS DISPOSEZ DE 2 CHOIX :

**Vous décidez de déposer vos déchets sur le site d'exploitation de Benais**, afin que ceux-ci vous soient facturés au tonnage réel. Dans ce cas, le SMIFE vous remettra un badge nominatif (*moyennant une caution de 20 €*) que vous utiliserez à chaque dépôt et qui permettra une facturation au trimestre des déchets déposés.

**Vous souhaitez déposer vos déchets au sein des déchèteries exploitées par le Syndicat (non dotée d'un pont bascule) que sont : ALLONNES – BOURGUEIL – BENAIS - SAVIGNE SUR LATHAN & ST PATRICE.** Vous devrez disposer d'une carte pré payée en fonction du type de déchet déposé. Cette carte, délivrée pour 5 ou 10 passages, sera visée par le gardien à l'issue de chaque dépôt

#### ❖ POUR OBTENIR VOTRE BADGE OU VOTRE CARTE

Venez le ou la retirer :

- **directement au SMIFE** - 1, Impasse Clé des Champs – Zone Industrielle La Petite Prairie à BOURGUEIL 37140.

Le paiement de la caution (pour la délivrance du badge) ou de la carte s'effectuera **UNIQUEMENT** par espèces ou chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

**OU**

- **Envoyez votre règlement (UNIQUEMENT par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public) au SMIFE** (adresse indiquée ci-dessus).

Dans les 2 cas, une facture acquittée ou un reçu sera joint(e) à votre badge ou à votre carte.

Afin de vous informer précisément sur les tarifs qui seront pratiqués, vous trouverez au verso de ce courrier une grille tarifaire établie en fonction du lieu de dépôt et des flux déposés.

Sachez que nous restons à votre disposition pour tout renseignement permettant de faciliter la mise en œuvre de cette démarche.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Yves BOUCHER



# INFORMATION

destinée aux professionnels souhaitant accéder aux déchèteries

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015  
s'appliquent les tarifs suivants aux  
Professionnels hors territoire SMIPE

type de déchet	Tarif à la tonne TTC
GRAVATS (tous types)	18 €
ENCOMBRANTS/PLACOPLATRE	160 €
DECHETS VERTS et BOIS brut	40 €
DECHETS TOXIQUES (peintures/solvants et autres)	2.4 €/Kg



## REMARQUES :

- ⇒ Dépôts directs sur le site d'exploitation de Benais uniquement
- ⇒ Après pesée un ticket permettra au Syndicat d'émettre une facture dans la semaine qui suivra
- ⇒ Les Professionnels hors territoire travaillant pour le compte d'un administré du territoire se verront appliquer les mêmes tarifs

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2015  
s'appliqueront les tarifs suivants aux  
Professionnels du territoire SMIPE

↪ Si dépôt uniquement sur le SITE D'EXPLOITATION de Benais  
(à la pesée avec facturation au poids réel)

Type de déchet	Tarif à la tonne TTC
GRAVATS (tous types)	5 €
ENCOMBRANTS/PLACOPLATRE	65 €
DECHETS VERTS & BOIS brut	10 €
DECHETS TOXIQUES (peintures/solvants et autres)	1.20 €/kg



## REMARQUES :

- ⇒ Vous serez dotés d'un badge vous permettant d'accéder seul au pont bascule
- ⇒ Une totalisation des pesées sera effectuée chaque mois et une facturation trimestrielle vous sera adressée

↪ Si dépôt au sein de toutes les déchèteries – Benais/Bourgueil/Allonnes/Savigné/St Patrice  
(au passage sur présentation de la carte prépayée à retirer auprès du bureau à Bourgueil)

Type de déchet	Tarif pour 5 passages	Tarif pour 10 passages
GRAVATS	80 € (soit 16 €/passage)	150 € (soit 15 €/passage)
ENCOMBRANTS/PLACOPLATRE	240 € (soit 48 €/passage)	450 € (soit 45 €/passage)
DECHETS VERTS et BOIS brut	50 € (soit 10 €/passage)	90 € (soit 9 €/passage)



## REMARQUES :

- ⇒ Accès aux déchèteries au moyen d'une carte prépayée pour 5 ou 10 passages (voir tableau ci-contre), avec renouvellement possible

⇒ Les dépôts inférieurs à 1m<sup>3</sup>/semaine ne seront pas comptabilisés

⇒ Les dépôts de 4m<sup>3</sup> et plus seront orientés systématiquement vers le site d'exploitation de Benais

## POUR RAPPEL :

Les déchets acceptés gratuitement en déchèteries : CARTONS – METAUX FERREUX – BATTERIES – JOURNAUX  
MAGAZINES – EMBALLAGES MENAGERS – VERRE MENAGERS – et autres piles, néons, cartouches encre, huiles,  
mobilier, radiographies, déchets électriques.